

Le COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 22 MARS 2022

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme LARDEUR Sylviane, absente excusée.

Secrétaire de la séance: -Mr Philippe DUVAL.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 18 Janvier 2022 et approbation, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour là :

- a. Les travaux de renforcement **du réseau d'eau Impasse du Crocq Renoit** sont terminés.
- b. Faute d'un nombre suffisant d'enfants inscrits, **le Centre de Loisirs aux vacances de Pâques ne sera pas organisé.**
- c. **le logiciel « e ticket »** pour la gestion de la cantine et de la garderie sera **opérationnel le 1^{er} Avril.**
- d. **L'hommage pour Mr Albert SAUVAGE**, ancien maire, est finalement programmé le **Dimanche 15 Mai à 10h30.**
- e. Le compte-rendu de l'analyse de l'eau du puits remis en service, chemin des Bleds à Watterdal est lu.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Compte de Gestion 2021 : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le **Compte de gestion 2021** édité par Mr le Receveur Municipal.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

- En **Investissement**, le total des dépenses s'élève à **321 701.22€** (Défense Incendie, voirie, éclairage public, achat de matériel, pose de caméras...+ report de 121 851.57€). Le total des recettes est de : **321 643.56€**. Diverses subventions (FDE62, FARDA du Conseil Départemental, DETR) ont été obtenues. **Le déficit est donc de : 57.66€.**

- En **Fonctionnement**, le total des dépenses s'élève à **419 218.00€**. Le total des recettes est de : **584 140.86€**. **L'excédent est donc de : 164 922.86 €.**

- **Le résultat global pour 2021 est donc de : + 164 865.20€.**

Aucune remarque n'est formulée. Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

b) Compte Administratif 2021 : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 qui reprend les données du compte de gestion 2021. Il rappelle les principales dépenses effectuées en Investissement : - Défense Incendie : 45 098.67 ; - Voirie : 45 927.36€ ; - Local de rangement : 18 574.83€ (travaux en régie) ; - Eclairage Public : 6 727.05€ ; - pose de 4 caméras : 5 143.26€ ; - matériel cantine scolaire : 3 069.60€ ; - Abri bus Watterdal : 2 100€ ; - Tableaux numériques (école de Coulomby) : 1 990.80€ ; - Achats de matériel 1. Epareuse : 9 120 € ; 2. Broyeur : 4 416€ ; 3. Jeux : 5 938.80€ ; 4. tables et bancs : 2 238.96 € ; 5. Racks pour stockage : 1 440€ ; - Branchement et pompe Puits de Watterdal : 2380.16€ ; - Guirlandes de Noël : 2 601.60€.

Les principales recettes furent les suivantes :-DETR et FARDA du Conseil Départemental : 53 307.51€ ; - Dotations (FCTVA, taxe aménagement, excédent de fonctionnement, don) : 266 086.05€

Le total (réalisations + reports) des Dépenses est de : 740 919.22€. Celui des Recettes est de : 905 784.42€.

Le résultat de clôture est donc identique à celui du compte de gestion, à savoir : + 164 865.20€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte Administratif 2021.

c) Affectation des Résultats pour le BP 2022 :

L'affectation de l'excédent est donc la suivante : - 57.66€ au compte 1068 (recette d'investissement) ; - et 164 865.20€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et affecte comme précisé l'excédent de fonctionnement 2021.

d) Subventions 2022 : Mr le Maire informe l'Assemblée de plusieurs demandes de subventions.

Après délibération, il est décidé à l'unanimité, de **reconduire celles accordées en 2021** et d'attribuer **50€ à l'Amicale des Donneurs de Sang de Lumbres**. L'adhésion à la **Fondation du Patrimoine est de 75€**.

e) Travaux de rénovation du Groupe scolaire : Mr le Maire présente à l'assemblée les nouvelles propositions du cabinet Paral'Ax chargé du dossier. Les modifications souhaitées par l'équipe éducative ont été prises en compte : séparation du dortoir et de la garderie... Par ailleurs, le préau fermé a été intégré au projet. Le nouvel estimatif s'élève désormais à 694 234.60€ HT. Le plan de financement intégrant toutes les aides possibles est donné. Des demandes de subvention seront déposées dans le cadre du FARDA et auprès de la CAF pour l'extension à réaliser. **Le reste à charge de la commune s'élèverait à 136 546.90€.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux présentés, autorise Mr le Maire à déposer le permis de construire, à inscrire les travaux au BP 2022 et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet tel que présenté et sous réserve de l'obtention des aides financières demandées. Un emprunt de 250 000€ sur 20 ans au taux de 1.07% sera contracté auprès du Crédit Agricole.

f) Tarifs du Centre de Loisirs en Juillet 2022 et rémunération des animateurs : Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de reconduire les tarifs de 2021** fixés selon le quotient familial 617 et la résidence des enfants : de 25€ à 60€ la semaine.

Il est ensuite décidé de rémunérer les animateurs de la façon suivante : -Titulaire BAFA: 58€ par jour, - Stagiaire BAFA :45€ par jour, -Aide animateur :28€ par jour, -nuit au camping :8€. Le nombre d'animateurs est déterminé par le nombre d'enfants inscrits.

g) Règlements de la cantine scolaire et de la garderie : La mise en place du logiciel « e.ticket » nécessite d'adapter les règlements de la cantine et de la garderie. **Après lecture, les nouveaux documents sont validés par le Conseil Municipal . Les majorations prévues seront désormais appliquées.**

h) Projets d'urbanisme sur notre territoire : Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal deux projets à l'étude sur la zone urbanisable 1AU du PLUI (parcelles Section C N° 531 et 532 surface de 13 404 m2).

Mr Christophe LECLERCQ présente le premier qui concerne la création de logements inclusifs en milieu rural avec salle de vie commune et jardins partagés. Le second est l'aménagement d'un lotissement de parcelles viabilisées. Cette zone doit être désenclavée car l'Impasse de la Madelaine est étroite. Un emplacement réservé a été fixé lors de l'élaboration du PLUI.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les deux projets ; décide que la commune fasse l'acquisition du terrain nécessaire et réalise les travaux d'aménagement de l'accès à la zone concernée. Mr le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires.

i) Questions diverses :

1. « **Le Parcours du cœur** se déroulera **le 1^{er} Mai 2022**. Départ du stade à 9h30.
2. « **Hauts de France Propres /Nettoyons la Nature** » est programmé **le Samedi 2 Avril**. RdV devant la Mairie à 9h30.
3. **Le tableau des Permanences du bureau de vote** pour les Elections des 10 et 24 Avril 2022 est établi.
4. Une Sortie dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité et avec le Parc des Caps et Marais d'Opale se fera le **Samedi 9 Avril**.
5. La **traditionnelle « Chasse aux œufs »** aura lieu le **Dimanche 17 Avril** à 10h30 sur le site du stade municipal.
6. L'entreprise BLOT sera contactée pour **les problèmes d'éclairage public** sur différents secteurs.

Maire, C TELLIER